

## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLECROZE DU 30 mars 2022**

Date de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de membres :

- . Elus : 14
- . Présents : 9 puis 10
- . Votants : 12

L'an deux mil vingt-deux et le trente mars, le Conseil Municipal de Villecroze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en Mairie de Villecroze, sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

Membres élus présents : M. Rolland BALBIS, Mme Rose-Marie ESCARRAT, M. Pierre CONSTANS, Mme Michèle CREDOZ, M. Vincent VAGHWEINMANN, M. Bertrand BUTIN, Mme Martine FAYAUBOST, Mme Isabelle MICHEL, Mme Oana BRISCARU.

Arrivée à 17 h 15 : Mme Lydie BOTTACCHI

Absents ayant donné procuration : M. Brice DELAHOUCHE à Oana BRISCARU, Jean-Jacques PEIRANO à : Rose Marie ESCARRAT.

Absents excusés : M. Jean-Claude BASSE, Mme Jessie MACCIO.

Secrétaire de séance : Rose Marie ESCARRAT

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 03/03/2022

### **2. Budget communal**

- Vote du compte administratif 2021
- Approbation du compte de gestion 2021
- Affectation des résultats et reprises des restes à réaliser de l'année 2021
- Vote des taux d'imposition 2022
- Vote des subventions aux associations 2022
- Vote du budget primitif 2022

### **3. Budget eau et assainissement**

- Vote du compte administratif 2021
- Approbation du compte de gestion 2021
- Affectation des résultats et reprises des restes à réaliser de l'année 2021
- Vote du budget primitif 2022

4. Autorisation donnée à M. Le Maire pour signer la charte « fleuve sans plastique »

5. Autorisation donnée à M. le Maire pour signer la charte relative à la condition animale

6. Inscription de la piste N27 dite « Babadié » au PIDAF et mise en place d'une servitude DFCl au profit de la CCLGV

7. Symielecvar :

- a. Approbation transfert de compétence N° 7 par Forcalqueiret
- b. Approbation transfert de compétence N° 8 par Belgentier et Sillans la cascade
- c. Approbation de reprise de compétence N° 1 par Sanary/ Mer
- d. Approbation transfert de compétence N° 1 et 8 par la Communauté de Communes « Cœur de Var »

8. Affaires diverses

### **Point 1 – D 19 2022 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 3 mars 2022**

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 mars 2022 a été approuvé à l'unanimité.

### **Point 2 et 3 - D 20 2022 à D 29 2022 Budget communal et Budget eau et assainissement**

Il est à noter que nous faisons parti des communes pilotes en ce qui concerne le passage de la comptabilité M14 à M57.

En 2021, à la suite des divers piratages informatiques dont certaines communes et entreprises ont été la cible, la sécurité informatique a été renforcée.

- Tous les PC ont un mot de passe et une clé USB sécurisée
- Tous les mots de passe sont centralisés
- Tous les PC sont à jour sous Windows 10 (y compris l'école)
- Les sauvegardes sont doublées
- La mairie est équipée en WIFI (2 box différentes)
- Nouvelles box VDSL à l'école

Pour 2022 :

- WIFI dans le parc
- Firewall pour notre serveur
- Tous les téléphones de la mairie sur IP (économie plus de 10 000 €/an)
- Système de Conseil municipal public virtuel

### **Endettement**

Les emprunts de la Commune s'élèvent à :

- 874 K € au 31/12/2020
- 1 032 K € au 31/12/2021 (Maturité étalée jusqu'à 2035).

La charge financière annuelle diminue grâce à la baisse des taux qui varient entre 0.50 % à 0.63 %

### **Budget communal**

**Point 2 - D 20 2022 : Le Compte Administratif 2021**, est excédentaire tant en fonctionnement qu'en investissement :

Recettes de Fonctionnement : 2 130 014, 25 €

Dépense de fonctionnement : 1 607 047, 70 €

Excédent de fonctionnement : 522 966, 55 €

Recettes d'Investissement : 864 262, 99 €

Dépense d'Investissement : 751 694, 42 €

Excédent d'investissement : 112 568, 57 €

M. le Maire quitte la salle et sous la Présidence de Rose-Marie ESCARRAT, 1<sup>ère</sup> adjointe le Compte Administratif est voté à l'unanimité des présents et représentés.

### **Point 3 - D 21 2022 : Le Compte de Gestion de la commune**

Le compte de gestion, tenu par la Recette des Finances de Draguignan, doit être approuvé et doit correspondre au Compte Administratif.

Le Compte de gestion est voté à l'unanimité des présents et représentés

### **Point 4 - D 22 2022 : La reprise des restes à réaliser et l'affectation des résultats**

#### **- Reprise sur 2022 des restes à réaliser 2021**

Restes à réaliser dépenses 2021 : 845 322, 38 €

Restes à réaliser recettes 2021 : 541 305, 54 €

#### **- Affectation des résultats 2021**

- Affectation de l'excédent de fonctionnement pour 226 500, 00 € à la section investissement (compte 1068)
- Conservation de l'excédent de fonctionnement 2021 pour 296 456, 55 € (Compte 002)
- Conservation de l'excédent d'investissement 2021 pour 112 568, 57 € (Compte 001)

Certaines subventions sont prévues et pas encore encaissées. M le Maire informe que le logo du financeur (région/département ...) doit absolument être apposé sur les réalisations.

La reprise des restes à réaliser et l'affectation des résultats sont votées à l'unanimité des membres présents et représentés

Les principales réalisations financières en 2021 :

- Achat de la maison PONS
- Travaux de la falaise des Grottes
- Achat du véhicule CCFF
- Achat du véhicule de police rurale
- WC public à la maison Arèse
- 1<sup>ère</sup> tranche du parking

**BUDGET Commune 2022**

**Point 5 - D 23 2022 : 1/ Vote des Taux d'imposition**

M. le Maire propose le maintien des taux affectés aux administrés.

<u>TAXES</u>	<u>TAUX</u>	<u>BASES</u>
T. Foncière bâti	28.69 %	2 472 000
T. Foncière non bâti	72,05 %	48 700

Le maintien des taux est voté à l'unanimité des présents et représentés

**Point 6 - D 24 2022 : 2/ Subventions aux Associations :**

Une enveloppe totale de 20 000 € est proposée pour les subventions aux associations selon le détail ci-dessous :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Propositions 2022</b>	<b>Vote</b>
<b>ADV</b>	4 000,00	Abstention de Isabelle MICHEL
<b>Association Amateurs Figaniérois</b>	5 000,00	Unanimité
<b>CACS</b>	600,00	Abstention de Martine FAYAUBOST
<b>ESCALE</b>	200,00	Unanimité
<b>FNACA</b>	135,00	Unanimité
<b>Judo club salernois</b>	360,00	Unanimité
<b>Les amis des fleurs</b>	800,00	Abstention de Martine FAYAUBOST
<b>Les Diablotins</b>	5 000,00	Unanimité

<b>PEP83</b>	300,00	Abstention de Pierre CONSTANS
<b>Pompiers</b>	150,00	Unanimité
<b>Recyclerie Lorguaise</b>	300,00	Unanimité
<b>Rose d'Automne</b>	1500,00	Unanimité
<b>SA Perdrix</b>	540,00	Unanimité
<b>Sahara Anmilale</b>	115,00	Unanimité
<b>Tennis club du parc</b>	500,00	Abstention de Bertrand BUTIN
<b>16AR</b>	500,00	Unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00</b>	

**Point 7 - D 25 2022 : Vote du budget primitif :**

**INVESTISSEMENT 2022 :**

- Solde du parking de Pré de Fine (ouverture prévue 1<sup>er</sup> avril)
- Solde WC de la maison Arèse
- Maison Toledo
- Chauffage MAC
- Matériel divers
- Travaux de rénovation de l'appartement sur la bibliothèque
- Travaux cimetière : reprise des concession et mise aux normes accessibilité
- Route de Salernes : travaux de voirie et trottoirs
- Acquisition parcelle de la Colle
- Eclairage public
- Informatique

En recette d'investissement : les subventions sont attendues pour un montant de 325 K €, un emprunt de 300 K € et 296 K € d'affectation du fonctionnement.

Budget de fonctionnement : 2 093 600, 00 €  
Budget d'investissement : 1 666 700, 00 €

Le budget primitif 2022 est voté à l'unanimité des présents et représentés

**Budget eau et assainissement 2022**

Le problème de ce service repose sur les impayés, la Loi Brottes interdisant les coupures d'eau aux administrés.

**Point 8 - D 26 2022 Compte administratif eau et assainissement 2021** est excédentaire tant en section d'exploitation et qu'en section d'investissement

Recettes d'exploitation : 477 818, 36 €

Dépense d'exploitation : 319 440, 58 €

Excédent de fonctionnement : 158 377, 78 €

Recettes d'Investissement : 242 410, 16 €

Dépense d'Investissement : 33 188, 89 €

Excédent d'investissement : 209 221, 27 €

M. le Maire quitte la salle et sous la Présidence de Rose-Marie ESCARRAT, 1<sup>ère</sup> adjointe le Compte Administratif est voté à l'unanimité des présents et représentés.

### **Point 9 - D 27 2022 Le Compte de Gestion eau et assainissement**

Le compte de gestion, tenu par la Recette des Finances de Draguignan doit être approuvé et doit correspondre au Compte Administratif.

Le Compte de gestion est voté à l'unanimité des présents et représentés

### **Point 10 - D 28 2022 La reprise des restes à réaliser et l'affectation des résultats eau et assainissement : propositions :**

#### **- Reprise sur 2022 des restes à réaliser 2021**

Reste à réaliser dépenses 2021 : 270 982, 86 €

- Recettes d'investissement 2021 : 0, 00 €

#### **- Affectation des résultats 2021**

- Affectation de l'excédent de fonctionnement pour 62 000, 00 € à la section investissement (compte 1068)
- Conservation de l'excédent de fonctionnement 2021 pour 96 377, 78 € (Compte 002)
- Conservation de l'excédent d'investissement 2021 pour 209 221, 27 € (Compte 001)

La reprise des restes à réaliser et l'affectation des résultats sont votées à l'unanimité des membres présents et représentés

### **Point 11 - D 29 2022 Budget Régie de l'Eau 2022 :**

M. le Maire précise que la route de Salernes va être rénovée et que l'ensemble des canalisations vont être reprises par le budget de l'eau. La partie relative aux trottoirs et aux revêtements sera pris en charge par le budget communal.

De plus, il convient de renforcer les canalisations entre le village et les Esparus afin que l'eau produite au forage de la Colle puisse alimenter également le cœur du village. Cela permettra également le renforcement de la défense incendie. D'autant plus, qu'à ce jour, la source des Baguiers coule moins qu'en août 2021. Ces travaux rentrent dans la prévision du schéma directeur de l'eau.

Pour les investissements : les recettes proviennent des subventions (153 K €), d'amortissement (69 K €) et d'affectation du compte de fonctionnement (44 K €). Les dépenses seront essentiellement affectées à la route de Salernes.

Section d'exploitation : 448 800, 00 €  
Section d'investissement : 544 200, 00 €

Le budget primitif 2022 est voté à l'unanimité des membres présents et représentés

**Point 4 – D 30 2022 : Autorisation donnée à M. Le Maire pour signer la charte « fleuve sans plastique »**

La charte a été transmise à tous les conseillers municipaux. C'est une charte de bonne conduite.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et des représentés l'autorisation donnée à M. le Maire pour signer cette charte.

**Point 5 – D 31 2022 : Autorisation donnée à M. le Maire pour signer la charte relative à la condition animale**

La charte a été transmise à tous les conseillers municipaux. M. le Maire propose d'adhérer à cette charte.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés l'autorisation donnée à M. le Maire pour signer cette charte.

**Point 6- D 32 2022 : Inscription de la piste N27 dite « Babadié » au PIDAF et mise en place d'une servitude DFCI au profit de la CCLGV  
Projet de piste N27 dite « BABADIE »**

Ce projet a été retenu lors de la révision du PIDAF de DPVA, approuvé par arrêté préfectoral du 19/09/2017. Il a pour objectif d'équiper un vaste massif forestier de 1 300 ha environ, délimité par les RD10 à l'Est, RD560 au Nord et RD31 à l'Ouest. Ce massif, est dépourvu aujourd'hui d'équipement de DFCI.

largeur maximum. Ce segment, de 2 880 ml, entièrement situé sur VILLECROZE, sera à mettre aux normes, à savoir : o Reprise de la bande de roulement de la piste pour la porter à 4m de largeur, avec création d'aires de croisement tous les 500 m et d'aires de retournement tous les km. O Création d'un débroussaillage de 25 m de chaque côté de la piste, l'équipement ayant une vocation de zone d'appui élémentaire à la lutte (ZAE).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et des représentés l'Inscription de la piste N27 dite « Babadié » au PIDAF et la mise en place d'une servitude DFCI au profit de la CCLGV  
Et Autorise M. le Maire à signer tous les documents

**Point 6- D 33 2022 à D 36 2022**

Approbation de transfert de compétences au profit du Symielecvar (n° 7 par Forcalqueiret - n° 8 par Belgentier et Sillans la cascade - n° 1 et 8 par la Communauté de Communes « Cœur de Var) et retrait de la compétence n° 1 par Sanary/ Mer.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés les transferts de compétences cité ci-dessus.

**Point 10: Affaires diverses**

Séance levée à 18 h 30